

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Messieurs Max YVETOT, directeur des finances et du contrôle de gestion, et Guillaume CLEDIERE, directeur général des services, pour les courriers de rejet de factures

Arrêté n° 2018-381

LE PRÉSIDENT,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris fixant le périmètre de l'Etablissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

VU la délibération CT2016/01/09-01 portant élection du Président de l'Etablissement public territorial,

CONSIDERANT qu'il y a un intérêt à faciliter le fonctionnement courant de l'Etablissement public territorial en accordant à certains fonctionnaires une délégation de signature pour des actes de gestion, et en particulier pour les courriers de rejet de factures,

CONSIDERANT que les courriers de rejet de factures n'ont aucun pouvoir en termes d'engagement ou de consommation des crédits budgétaires et que leur seule fonction est de corriger les informations qui figurent sur une facture afin de permettre son traitement par les services administratifs avant mandatement de la somme à payer,

A R R È T E

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Max YVETOT, directeur des finances et du contrôle de gestion de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est, pour adresser des courriers de rejet de factures à l'ensemble des prestataires de l'Etablissement public territorial.

Article 2 : En l'absence de Monsieur Max YVETOT, cette délégation de signature est accordée à Monsieur Guillaume CLEDIERE, directeur général des services de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est.

Article 3 : Cette délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principale de l'Etablissement public territorial et notifié aux intéressés.

Le Directeur Général des Services,
 Par délégation du Président
 Certifie le caractère exécutoire
 Du présent acte reçu en Préfecture le

Affiché – Notifié le 25 SEP. 2010

Le Directeur Général des Services
 Guillaume CLEDIERE



Fait à Noisy-le-Grand, le 25 SEP. 2010

Le Président,

Michel TEULET